

TEMPS d'ACTIVITES PERISCOLAIRES PLANNING des ACTIVITES



Période 4 Inscriptions du 14 au 18 Février 2018

VILLE DE PLEURTUIT
www.pleurduit.com



LUNDI

Maternelle

Arts Plastiques / Fresque Africaine
MS/GS - ATSEM

Elémentaire

Rendez-Vous Gourmands
CP/CE1 - Florence TOBAK et
l'équipe du Restaurant scolaire

Lutte
CE2 - Animatrice sportive

Initiation au Zentangle
Voir description page 4
CM1/CM2 - Equipe d'animation

MARDI

Maternelle

Cuisine et décoration culinaire
MS/GS - ATSEM

Elémentaire

Initiation à l'Informatique
CP/CE1 - Equipe d'animation

Course d'orientation
CE2 - Animateur sportif

**Accrosport / Gymnastique
Rythmique et Sportive**
CM1/CM2 - Animatrice sportive

JEUDI

Maternelle

Eveil Musical
PS - ATSEM

Elémentaire

Initiation aux gestes de Premier secours

CP/CE1 - Association des Secouristes de la Côte d'Emeraude

Hockey
CE2/CM1 - Animatrice sportive

Jeux d'adresse (Fléchettes, Billard, Bowling, Palet, Tir à l'arc...)
CM1/CM2 - Educateur sportif

VENDREDI

Maternelle

Eveil Musical
MS/GS - ATSEM

Elémentaire

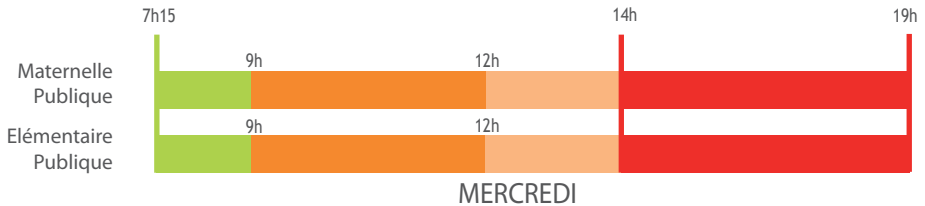
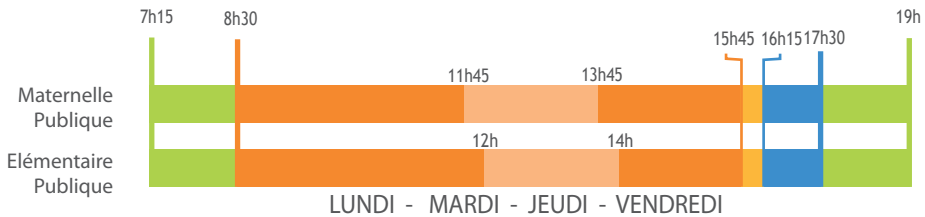
Album Photos Pop-up (sur le thème du Printemps)

CE1/CE2 - Valériane EULRY

Fabriquons notre snood (Tour de cou)

CM1/CM2
Equipe d'animation

LES HORAIRES



- | | | | |
|---|----------------------------|---|------------------------|
|  | Temps scolaire |  | TAP ou étude /garderie |
|  | Pause méridienne |  | Garderie |
|  | Sortie, récréation, goûter |  | Centre de Loisirs |

LE REGLEMENT

Les activités périscolaires ne sont pas obligatoires.

Une participation de 1.06€ est demandée pour chaque séance.

Chaque enfant a la possibilité de choisir une activité par semaine.

L'engagement de l'enfant est indispensable :

- sur la totalité du cycle de l'atelier.
- sur la totalité de la séance jusqu'à 17h30.

Pour participer aux ateliers, une inscription est obligatoire, dans la limite des places disponibles.

L'inscription se fait :

- sur le site Internet de la ville
www.pleurtuit.com > portail famille

LE MERCREDI

Les parents peuvent récupérer leurs enfants

- à l'école jusqu'à 12h30;
- au restaurant scolaire après le repas entre 13h15 et 13h30;
- après l'ALSH.

CES HORAIRES NE SONT PAS MODULABLES

- *Aucun parent ne peut récupérer son enfant entre 12h30 et 13h15, temps consacré au repas.*
- *Les enfants non repris à 13h30 seront automatiquement conduits au centre de loisirs.*
- *Les enfants autorisés à partir seuls doivent présenter un courrier signé des parents à l'agent de service.*
- *En cas de retard, merci de prévenir le restaurant scolaire au 02 99 88 42 50.*

Un enfant peut également manger chez lui le midi et être inscrit à l'ALSH l'après-midi

VOTRE CONTACT

Audrey LE GALLUDEC
Coordnatrice
des rythmes scolaires

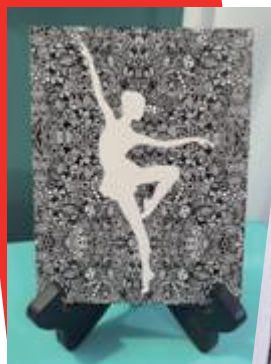
Tél. : 06 82 60 00 19
Mél.: rythmes.scolaires@pleurtuit.com
Site : www.pleurtuit.com

QUELQUES REALISATIONS



VENDREDI ...
Création d'album Photos
Pop-up sur le thème du
Printemps
CE1/CE2
avec Valériane EULRY

VENDREDI ...
Fabriquons notre snood ...
des tours de cou
CM1/CM2
avec l'Equipe d'animation



LUNDI
Initiation au Zentangle
Dessins faits à partir de
motifs répétitifs
permettant de se détendre
CM1/CM2
avec l'Equipe d'animation